

3.2.6.2- Les oreillards (genre *Plecotus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Faible	5
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Faible	5
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	Faible	6

Deux espèces du genre « *Plecotus* » sont notées sur le secteur, il s'agit de l'**Oreillard gris** (*Plecotus austriacus*) et de l'**Oreillard roux** (*Plecotus auritus*).

Espèces jumelles, la détermination spécifique est parfois difficile en observation à vue et/ou d'un point de vue acoustique ; l'individu est alors noté Oreillard indéterminé (*Plecotus sp.*).



Figure 31 : *Plecotus austriacus* – C. DESBORDES

Statut :

Tous les oreillards sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe IV Directive 92/43/CEE).

Écologie :

L'Oreillard roux fréquente plutôt les habitats boisés feuillus tandis qu'on rencontrera l'Oreillard gris dans les parcs, jardins, vergers, autour des bâtiments et dans les prairies. **Leur rayon d'action en période estivale varie de 3 à 6 km.** En ce qui concerne les gîtes de parturition, l'Oreillard roux fréquentera plutôt les arbres creux tandis que le gris affectionnera les bâtiments comme les églises, les maisons, les moulins, les granges... Les deux espèces forment des petites colonies d'une à plusieurs dizaines d'individus.

Connaissance sur la zone d'étude :

▪ Oreillard gris

Cette espèce est présente en période estivale et de transit sur la zone d'étude. A ce jour, aucune colonie de parturition n'est connue dans le secteur mais il est fort probable que des colonies soient à découvrir dans l'aire d'étude. **Les connaissances sur l'Oreillard gris restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

▪ Oreillard roux

Tout comme pour l'Oreillard gris, cette espèce est présente en période estivale et de transit sans donnée avérée de mise-bas. Il est fort probable que plusieurs colonies soient à découvrir dans le secteur. **Les connaissances sur l'Oreillard roux restent très lacunaires et localisées sur la zone d'étude.**

▪ Oreillard indéterminé

Ces données concernent des oreillards contactés lors de prospections à vue et d'inventaires acoustiques et dont l'identification reste partielle.

Les oreillards sont des espèces qui selon la bibliographie semble moins concernées par le risque de mortalité liée à l'éolien. Toutefois, quelques rares cas de mortalité ont déjà été constatés chez ce groupe. Même si aucune colonie de parturition est connue à ce jour à proximité du projet, il convient de réaliser des prospections complémentaires *a minima* à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, afin de mieux cerner les enjeux. De plus, l'Oreillard roux a des mœurs arboricoles, il faudra donc veiller à la non-destruction d'arbres gîte en phase de travaux au niveau de la ZIP.

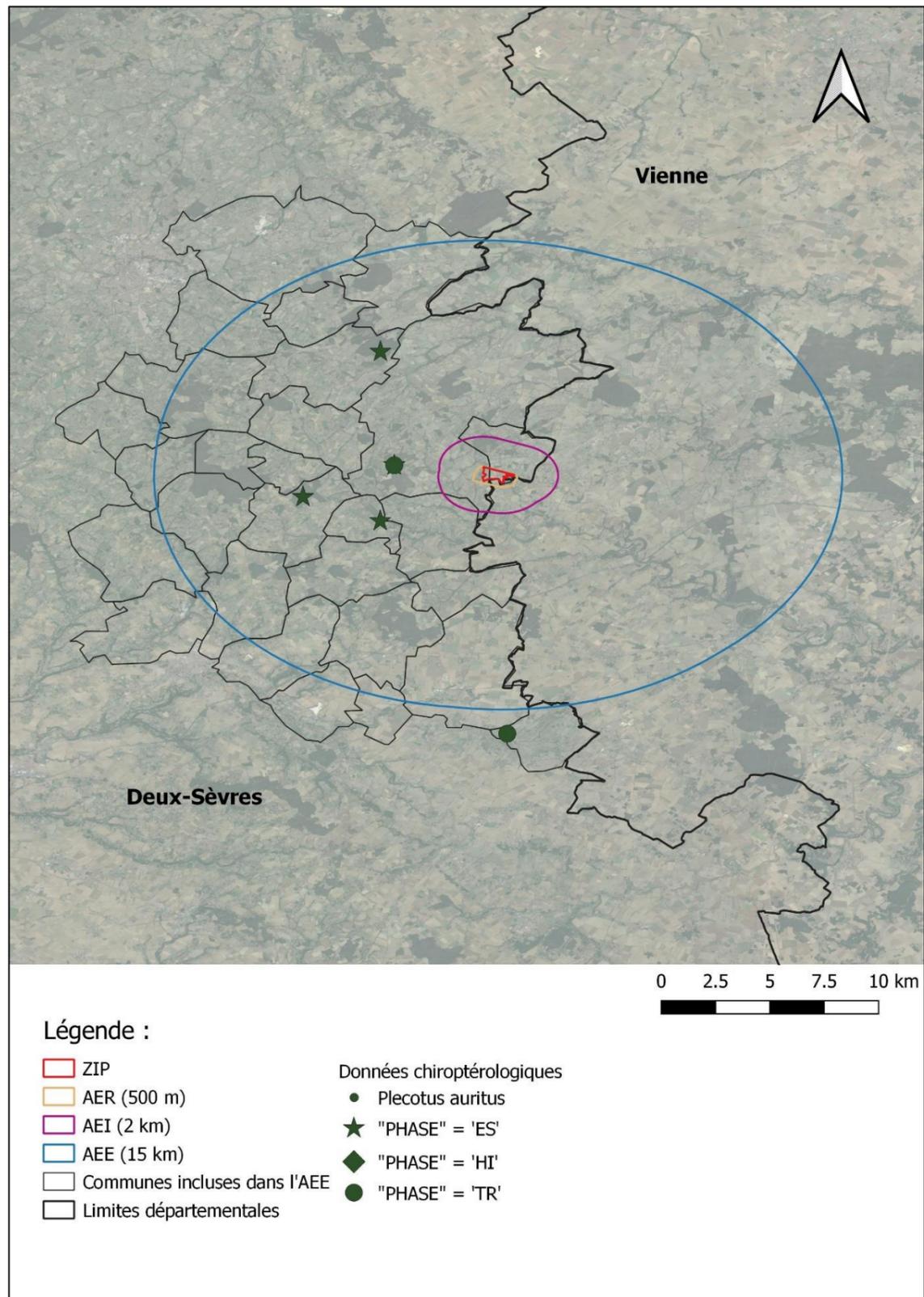


Figure 32: Localisation des données d'Oreillard roux au sein de l'AEE.

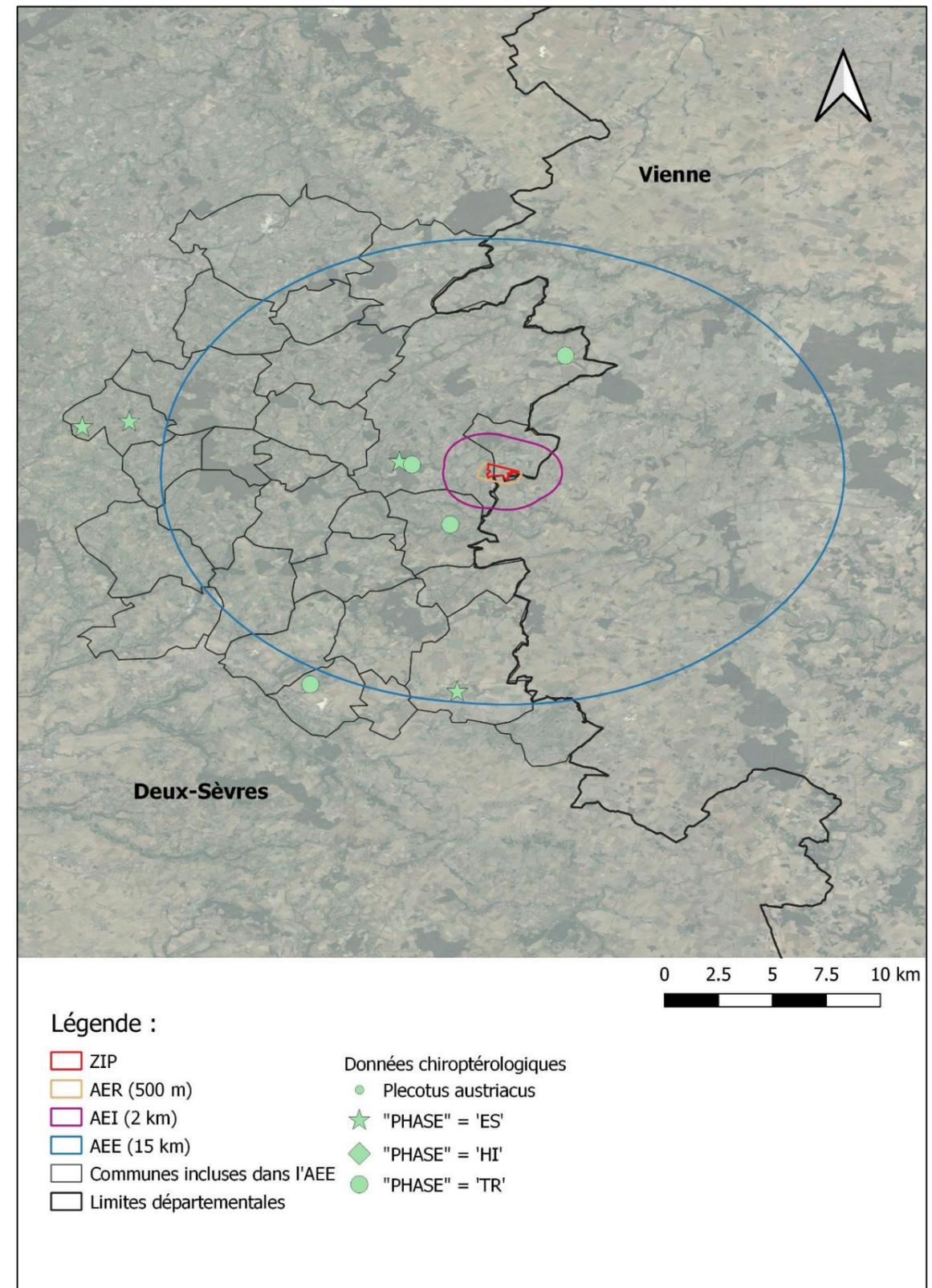


Figure 33: Localisation des données d'Oreillard gris au sein de l'AEE.

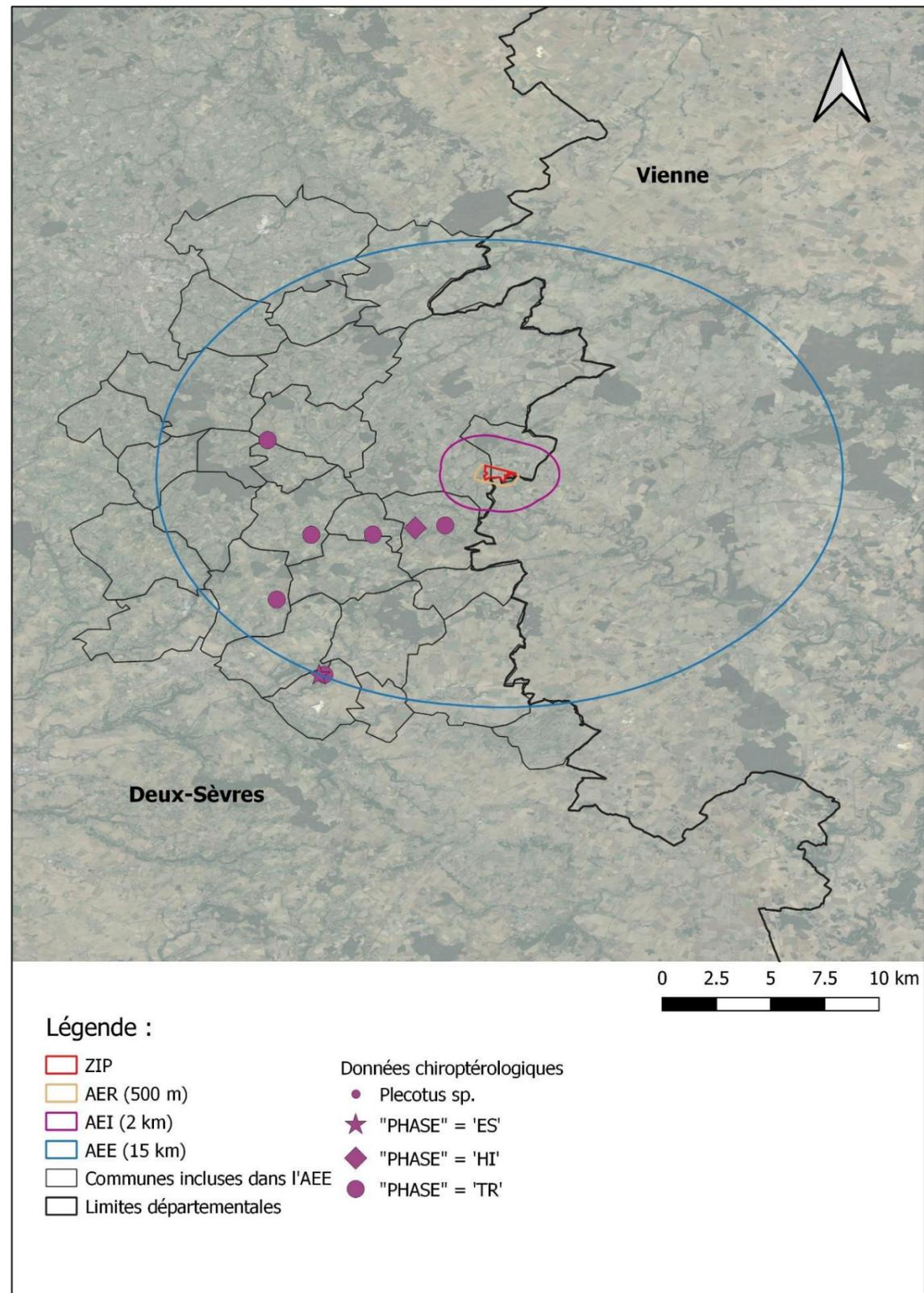


Figure 34 : Localisation des données d'Oreillard indéterminé au sein de l'AEE.

3.2.6.3-Les rhinolophes (genre *Rhinolophus*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Note de risque éolien (Eurobats, 2014)	Nombre de communes de présence
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Faible	6
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Faible	5

Deux espèces du genre « *Rhinolophus* » sont notées sur le secteur. Il s'agit du **Petit rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*) et du **Grand rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*).

Statut :

Tous les rhinolophes sont des espèces protégées par la loi française et dont la protection relève d'un intérêt communautaire (Annexe II & IV Directive 92/43/CEE).

Figure 35 : *Rhinolophus ferrumequinum* – M. DORFIAC



Écologie :

Les petits et grands rhinolophes sont des espèces anthropophiles, du moins pour leurs gîtes estivaux alors que pour l'hibernation ils vont majoritairement se retrouver en cavité souterraine. Les exigences en termes de terrain de chasse sont assez similaires chez les deux espèces. Il s'agit de zones de bocages bien préservées avec des pâtures et où l'élevage est encore bien présent. La proximité de rivière et de surfaces en eaux bordées par la végétation, les vergers, les massifs forestiers feuillus et mixtes, les lisières, les parcs et jardins leurs sont aussi favorables. **Les rayons d'actions en période estivale sont différents entre les deux espèces. Ils varient de 8 km pour le Petit rhinolophe, à une quinzaine de km en moyenne avec de grosses fluctuations localement pour le Grand rhinolophe (plus de 50 km selon une étude menée en Europe de l'Est).**

Par ailleurs, une étude via marquage individuelle (transpondeur) actuellement en cours en Poitou-Charentes a démontré que le Grand rhinolophe était capable d'effectuer des déplacements de **plus de 120 km** entre son gîte de parturition et son site d'hibernation (*comm. pers. PCN, 2016*). Ces nouvelles connaissances sur la mobilité des espèces lors des transits printanier et automnal viennent ainsi s'ajouter à la liste de paramètres importants à analyser pour évaluer l'impact du projet le plus finement possible.

Connaissance sur la zone d'étude :

▪ Grand rhinolophe

Cette espèce est présente durant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, au moins une colonie de parturition est connue sur la commune de la Ferrière-en-Parthenay (60 individus) mais il est évident qu'il existe d'autres colonies dans le secteur.

Les connaissances sur le Grand rhinolophe restent assez lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

▪ Petit rhinolophe

Cette espèce est présente durant toutes les phases de l'année au sein de la zone d'étude. A ce jour, au moins une colonie de parturition est connue sur la zone d'étude, sur la commune de Ménigoute (25 individus) mais il est évident qu'il existe d'autres colonies dans le secteur.

Les connaissances sur le Petit rhinolophe restent lacunaires et localisées sur la zone d'étude.

Les rhinolophes sont des espèces qui selon la bibliographie semble moins concernées par le risque de mortalité liée à l'éolien. Même si aucune colonie n'est connue à ce jour dans ce secteur, il convient de réaliser des prospections complémentaires *a minima* à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, afin de mieux cerner les enjeux.

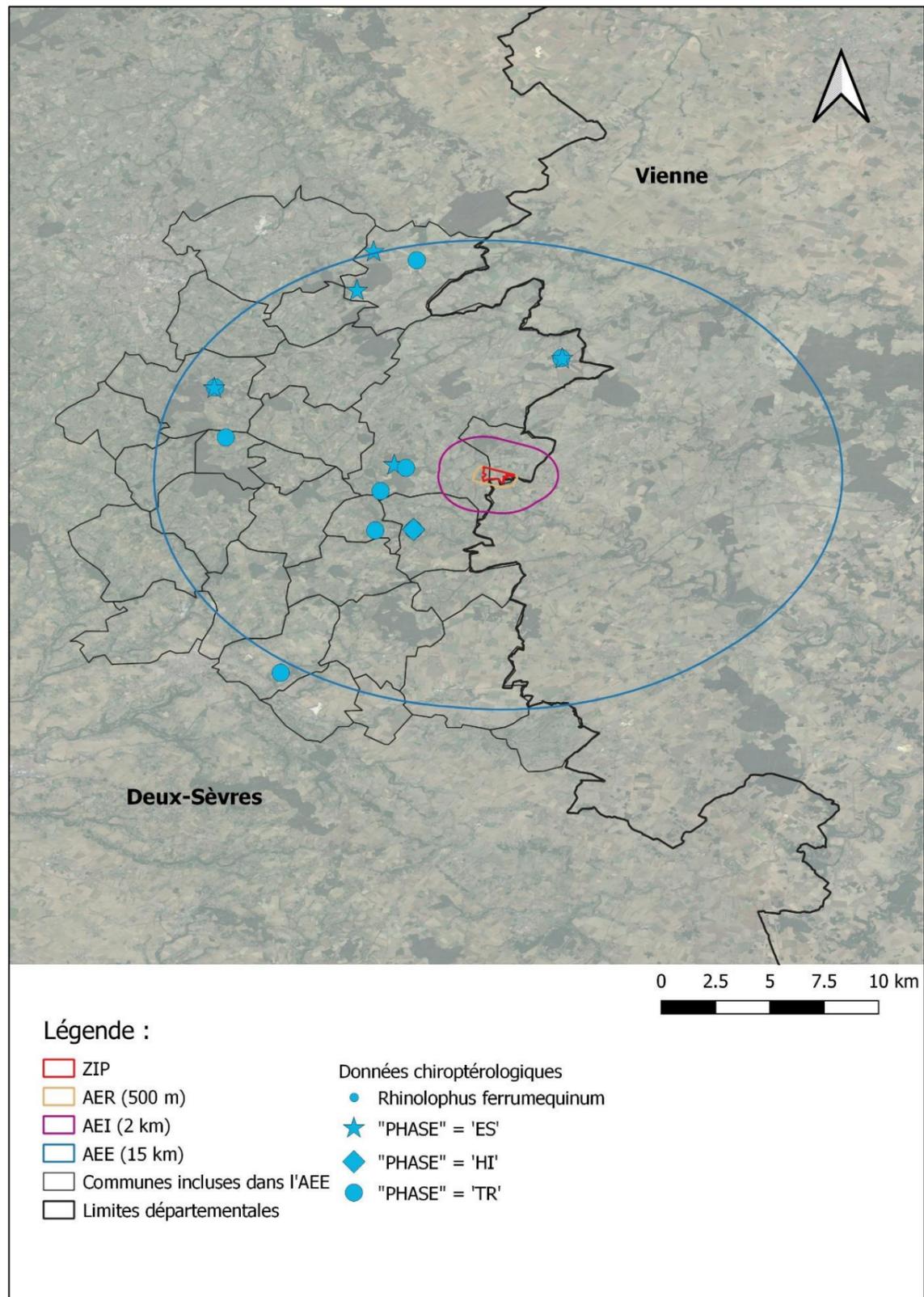


Figure 36: Localisation des données de Grand rhinolophe au sein de l'AEE.

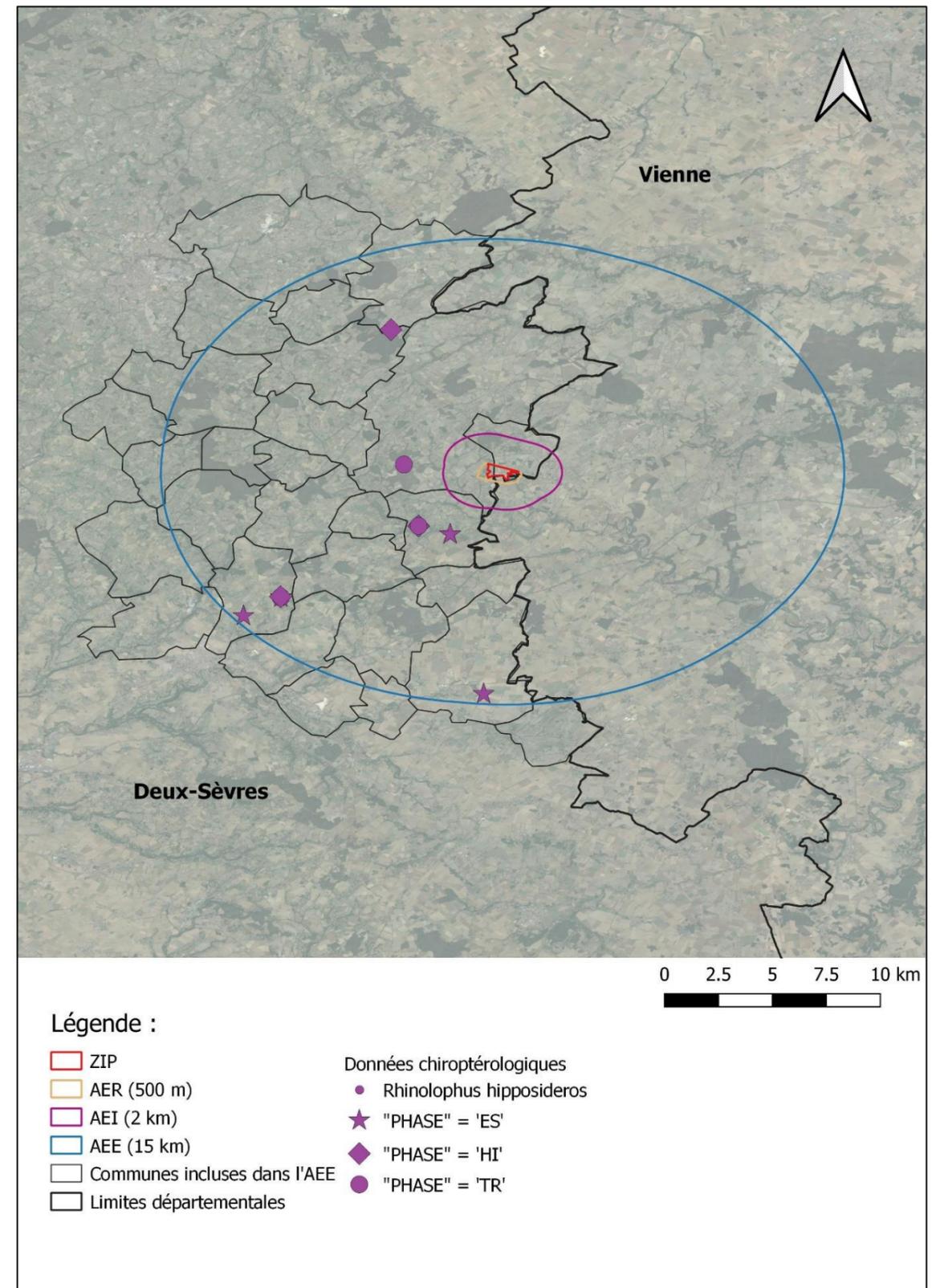


Figure 37 : Localisation des données de Petit rhinolophe au sein de l'AEE.

4- Conclusion

Le présent pré-diagnostic se base sur les **données chiroptérologiques** recueillies par l'association Deux-Sèvres Nature Environnement dans le cadre de ses différentes prospections de terrain, depuis son existence. Cependant, il faut bien préciser qu'aucune prospection ciblée n'a été réalisée vis-à-vis du projet. L'analyse et la synthèse de ces données bibliographiques, font ressortir des **premiers éléments d'intérêts et d'enjeux chiroptérologiques**. Fort de ce constat, un effort particulier doit être mis en œuvre pour réaliser des inventaires complémentaires dans le cadre de l'étude d'impact environnementale.

L'aire d'étude éloignée constitue une **zone à enjeux forts** pour les chiroptères avec notamment la présence de **secteurs conservés de bocage ainsi que plusieurs boisements en lien avec un réseau hydraulique**. A ce jour, l'effort de prospection est relativement élevé dans ce secteur et a permis de recenser **21 espèces** et **plusieurs colonies de parturition**.

Parmi le cortège chiroptérologique connu, on retrouve **7 des 11 espèces européennes les plus sensibles aux installations éoliennes** (note de sensibilité forte) : la **Noctule commune**, la **Noctule de Leisler**, la **Pipistrelle de Kuhl**, la **Pipistrelle de Nathusius**, la **Pipistrelle pygmée**, la **Pipistrelle commune** et le **Vespertilion bicolore**. De plus, le **Petit rhinolophe**, le **Grand rhinolophe**, la **Barbastelle d'Europe**, le **Grand murin**, le **Murin de Bechstein** et le **Murin à oreilles échancrées** ; sept espèces patrimoniales (Annexe II Directive 92/43/CEE), sont présentes sur le secteur et pourraient être impactées indirectement par la perte d'habitats et la destruction de corridor de déplacement.

Par ailleurs, ce pré-diagnostic ne porte que sur les connaissances chiroptérologiques en Deux-Sèvres, les communes de la Vienne concernées par l'AEE n'ont pas été prises en compte. Il donc primordial d'effectuer des recherches spécifiques sur ce secteur.

Enfin, il convient de prendre en compte les **effets cumulatifs** dans le raisonnement de définition des enjeux du projet. En effet, d'autres **projets de parcs éoliens** dans ce même environnement entraînent une accumulation des impacts sur les populations. L'état des connaissances et les premiers enjeux dressés ici ont bien pour vocation **d'orienter le diagnostic chiroptérologique à réaliser** dans le cadre de l'étude d'impact du projet Saint-Sauvant. Ce dernier doit être réalisé sur un cycle **biologique complet des chiroptères** comme le préconise la méthodologie **d'étude au niveau européen**. De plus, une **prise en compte sur plusieurs années** serait un atout considérable afin de lisser d'éventuels phénomènes ponctuels et/ou météorologiques pouvant minimiser, ou *a contrario* augmenter l'évaluation du risque.

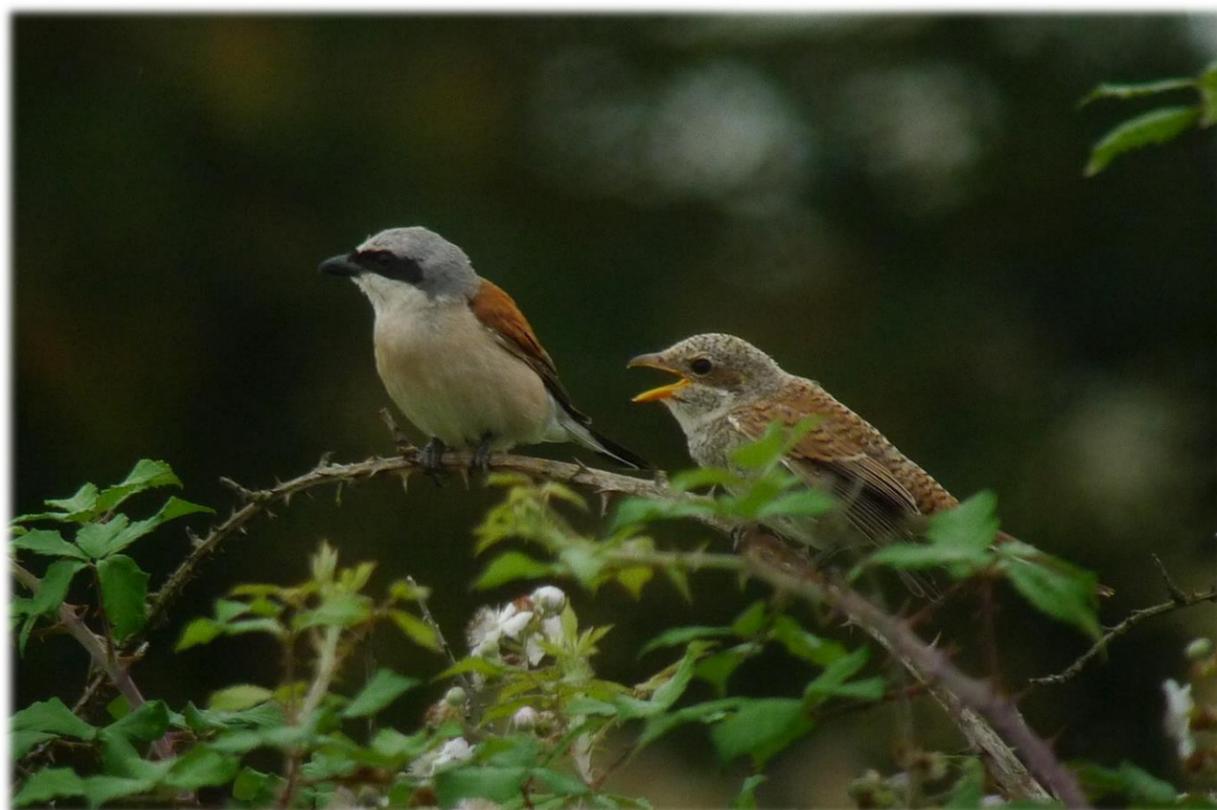
5- Bibliographie

- Arthur, L., & Lemaire, M. ; 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.
- Convention de Berne, 1979.
- [Deux-Sèvres Nature Environnement, 2000. Mammifères sauvages des Deux-Sèvres, atlas 1995-2000. DSNE, Niort : 107 pp.](#)
- Directive Habitat-Faune-Flore n°92/43/CEE, 1992.
- GIRARD, L., 2017. Pré-diagnostic des enjeux chiroptérologiques – Projet éolien "Parlan-Roumégoux (15)". CHAUVE-SOURIS AUVERGNE. 35 pages
- Groupe Chiroptères de la SFEPM, 2016. - Diagnostic chiroptérologique des projets éoliens terrestres Actualisation 2016 des recommandations SFEPM, Version 2.1 (février 2016). Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, Paris, 33 p. + annexes.
- Groupe Chiroptères de la SFEPM, 2016. – Prise en compte des chiroptères dans la planification des projets éoliens, Version 2 (janvier 2016). Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, Paris, 11 p.
- Labellisation d'une liste rouge régionale UICN : Mammifères du Poitou-Charentes, note de présentation de la méthodologie et de la démarche appliquée, Poitou-Charentes Nature, 2016.
- Loi relative à la protection de la nature, 1976.
- [Prévost O. et Gailledrat M. \(Coords.\), 2011. Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte, 304 p.](#)
- Rodrigues, L., L. Bach, M.-J. Dubourg-Savage, B. Karapandža, D. Kováč, T. Kervyn, J. Dekker, A. Kepel, P. Bach, J. Collins, C. Harbusch, K. Park, B. Micevski, J. Mindermann (2015). Lignes directrices pour la prise en compte des chauves-souris dans les projets éoliens. Actualisation 2014. EUROBATS Publication Series N° 6 (version française). UNEP/EUROBATS Secrétariat, Bonn, Allemagne, 133 p.
- Temple H.J. & Terry, A. (coord) ; 2007. - The Status and Distribution of European Mammals. Office for Official Publications of the European Communities. Luxembourg, 45 p.
- UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 12 p.
- UICN ; The IUCN Red List of Threatened Species, 2008, <http://www.iucnredlist.org/>

ANNEXE 7 : ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE RÉALISÉE PAR LE GODS SUR L'AVIFAUNE

Synthèse des enjeux ornithologiques du projet éolien

Commune des Forges (79)
(rayon de 20 kilomètres)



Expertise réalisée pour :
VALECO

Avril 2020

Résumé

La présente synthèse compile les données disponibles pour l'avifaune dans un rayon de 20 km autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du parc éolien, situé à l'intersection des communes des Forges (79), Vasles (79) et Sanxay (86). Les données naturalistes réunies et analysées dans ce document sont extraites des bases de données du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes (LPO PC), sur la période 2010-2020.

En début de synthèse, une rapide analyse des zonages réglementaires et paysagers permet d'appréhender le contexte ornithologique de l'étude. Ici, la synthèse concerne en premier lieu le bocage et les habitats forestiers.

Les espèces mises en avant sont les espèces d'intérêts communautaires (Annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE), les espèces patrimoniales (listes Rouges Européenne, Française et Régionales) et autres espèces remarquables (espèces déterminantes du Poitou-Charentes) et/ou sensibles à l'éolien.

Les enjeux ornithologiques de la zone d'étude montrent des sensibilités moyennes à fortes. La sensibilité est moyenne pour les oiseaux migrateurs, comme l'Oie cendrée et la Grue cendrée. Elle est moyenne à forte pour les oiseaux des milieux forestiers car plusieurs boisements sont imbriqués dans la zone d'implantation potentielle, comme la Bondrée apivore ou encore le Pic noir. Enfin, les sensibilités sont fortes pour les espèces emblématiques du bocage picto-charentais. L'habitat principal de la ZIP est constitué du milieu bocager où sont présentes de nombreuses espèces patrimoniales potentiellement nicheuses : Chevêche d'Athéna, Alouette lulu, Bruant jaune et Pie-grièche écorcheur.

Au vu des enjeux ornithologiques relevés lors de cette synthèse, des études complémentaires ainsi que des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sont d'ores et déjà à prévoir pour l'avifaune.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	6
II. RAPPELS CONCERNANT LES ZONAGES LIMITOPHES	8
III. SYNTHÈSE ORNITHOLOGIQUE	10
A. ANALYSE GLOBALE DES DONNÉES RECUEILLIES	10
B. ESPÈCES RECENSEES	11
1. Anatidés	11
2. Grand Cormoran	13
3. Ardéidés	14
4. Cigognes	15
5. Rapaces diurnes	16
a) Vautour, balbuzard, aigle et circaète	16
b) Busards	17
c) Milans	18
d) Bondrée, autour et élanion	19
e) Faucons	22
6. Rôle et grue	26
7. Outarde canepetière	28
8. Limicoles	30
a) OEdicnème criard	30
b) Gravelot, pluvier et vanneau	32
c) Barges et courlis	35
d) Bécasse et bécassines	36
e) Autres limicoles	37
9. Laridés et sternidés	39
10. Rapaces nocturnes	41
11. Colombidés	42
12. Pics	44
13. Autres non passereaux	46
14. Passereaux	47
a) Alouettes et cochevis	47
b) Gorgebleue, tariers, traquet et grives	48
c) Fauvettes, pouillots, roitelets et gobemouches	55
d) Mésanges	58
e) Pies-grièches	60
f) Corvidés	62
g) Moineaux	63
h) Fringilles	64
i) Bruants	67
IV. CONCLUSION	70
V. BIBLIOGRAPHIE	71
VI. ANNEXE : LISTE COMPLETE DES ESPÈCES ET LEURS STATUTS	72

Crédit photo de la page de couverture : Christophe LARTIGAU

Référence à utiliser :

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (2020). *Synthèse des enjeux ornithologiques du projet éolien des Forges*. Rapport réalisé pour VALECO, 72 p. et annexes.

Contenu de la présente synthèse

Il s'agit d'une compilation des données disponibles sur l'avifaune au sein d'un rayon de 20 kilomètres autour du secteur d'étude, intégrant tout ou partie des communes de Ayrion, Boivre-la-Vallée, Béruges, Celle-Lévescault, Chalandray, Cherves, Chiré-en-Montreuil, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Fontaine-le-Comte, Frozes, Jazeneuil, Latillé, Ligugé, Lusignan, Maillé, Marigny-Chemereau, Marçay, Quinçay, Rouillé, Saint-Sauvant, Sanxay, Villiers, Vouillé, Vouneuil-sous-Biard, Vouzailles en Vienne et des communes de Aubigny, Augé, Avon, Azay-le-Brûlé, Beaulieu-sous-Parthenay, Bougon, Chenay, Châtillon-sur-Thouet, Clavé, Exireuil, Exoudun, Fomperron, Gourgé, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Mothe-Saint-Héray, La Peyratte, Le Tallud, Les Châteliers, Les Forges, Lhoumois, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Nanteuil, Oroux, Pamproux, Parthenay, Pompaire, Reffannes, Saint-Georges-de-Noisné, Saint-Germier, Saint-Lin, Saint-Maixent-l'École, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saint-Pardoux-Soutiers, Sainte-Eanne, Saivres, Salles, Saurais, Soudan, Souvigné, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Verruyes, Vouhé en Deux-Sèvres.

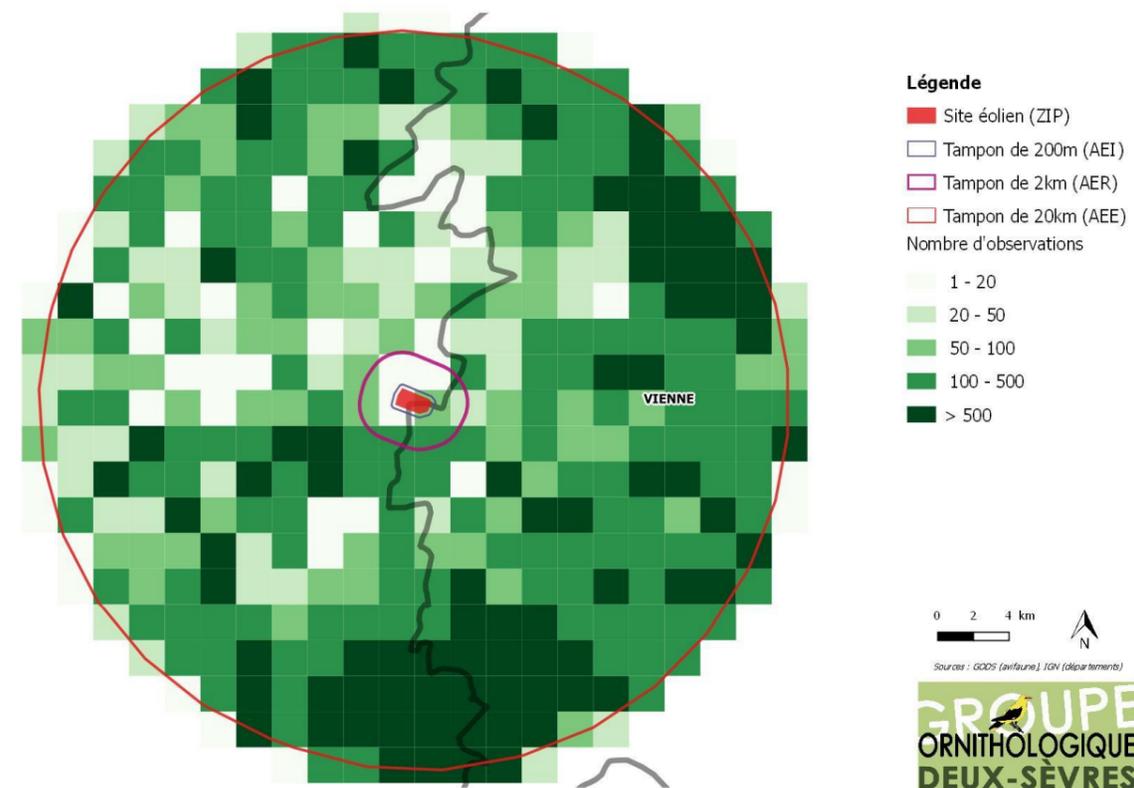
Les espèces mises en avant sont les espèces d'intérêts communautaires (Annexe I de la Directive Oiseaux), les espèces patrimoniales (Listes Rouges Européennes, Françaises et Régionale) et autres espèces remarquables (espèces déterminantes du Poitou-Charentes) et/ou sensibles à l'éolien.

La majorité des données naturalistes réunies dans ce document sont extraites des bases de données du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de celles de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) délégation Poitou-Charentes, sur la période 2010-2020. Ces bases de données compilent les données produites par les salariés du GODS et de la LPO dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que celles provenant des sites participatifs nature79.org et vienne.lpo.fr. Ces outils, créés par la société BioloVision, permettent à chaque observateur de saisir ses données naturalistes dans l'ensemble des départements des Deux-Sèvres et de la Vienne. Une partie des données issues de cette base ne font pas l'objet de protocoles standardisés, ce qui ne nous permet pas toujours d'obtenir des indications quantifiables. Toutefois, au vu du dynamisme du réseau et des nombreuses études réalisées par le GODS et la LPO, ces données permettent d'avoir une vision pertinente de l'avifaune fréquentant ce territoire.

La connaissance avifaunistique du secteur **est jugée moyenne**, car il est peu fréquenté par les naturalistes. Sur la carte 1, on note cependant quelques disparités, puisqu'au sud-est et au nord se trouvent différentes ZPS, très suivies par les naturalistes alors qu'au centre, l'extrémité sud du massif armoricain Deux-Sévrien est un peu moins bien connu. Côté Vienne, la forêt domaniale de Vouillé, au nord-est de la ZIP, est bien suivie par les ornithologues. Notons que cette évaluation plutôt bonne de la connaissance à large échelle **n'implique pas une connaissance fine de la ZIP** proprement dite, puisque le GODS et la LPO ne possèdent que peu de données au sein de ce périmètre.

Rappelons toutefois que cette synthèse des données du GODS et de la LPO ne peut en aucun cas remplacer des protocoles spécifiques éprouvés et ciblés (espèces, période...) à réaliser dans le cadre d'une étude d'impact complète. Elle n'a pour objectif que de participer à l'état des lieux avifaunistiques et à la compréhension de sa fonctionnalité à plus large échelle ainsi qu'à orienter les prospections de terrain indispensables pour révéler les enjeux ornithologiques particuliers.

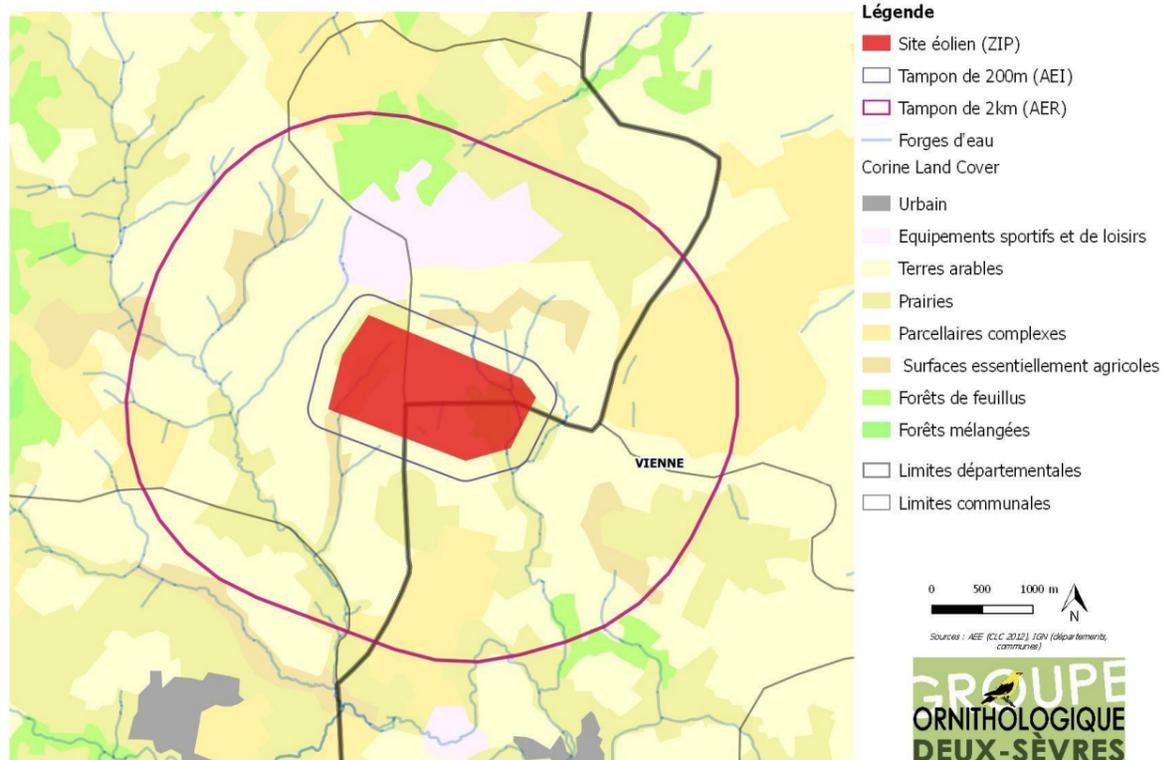
Localisation des observations depuis 2010 autour du site éolien Effort de prospection



I. Contexte

La zone d'implantation potentielle (ZIP) des éoliennes, d'une superficie de 177,7 hectares, se trouve à l'extrême sud-est du massif armoricain, sur les communes de Vasles (79), des Forges (79) et de Sanxay (86).

Contexte paysager à proximité du site d'étude

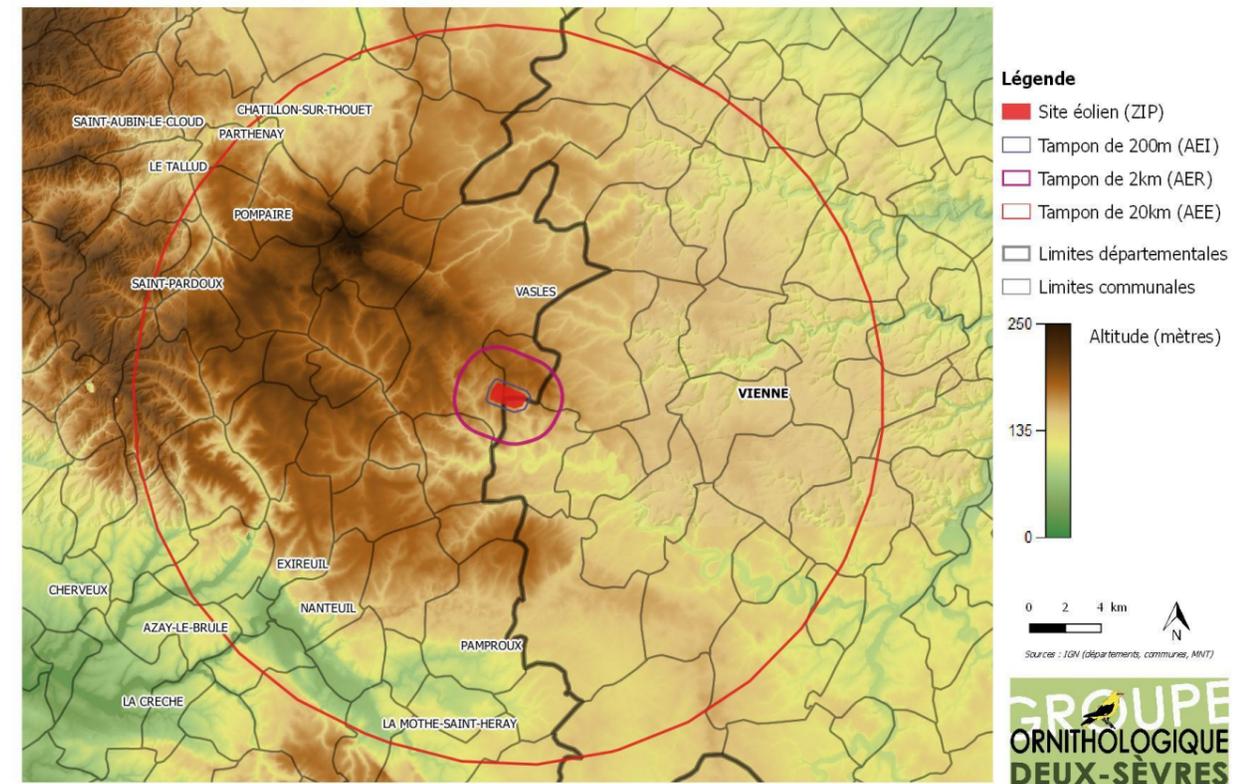


Ce paysage a subi sur la période récente de profondes modifications, du fait de l'intensification des pratiques agricoles et de la déprise de l'élevage, au profit de la céréaliculture. Même si cette intensification a conduit à la destruction d'une partie du maillage bocager, à la raréfaction des prairies liées à l'élevage principalement bovin au profit de l'augmentation des surfaces cultivées et au drainage des zones humides, nous pouvons noter que les habitats sont relativement bien préservés dans ce secteur. De plus, le réseau de haies existant assure encore le rôle de corridor écologique reliant les différents boisements de la ZIP entre eux.

A l'échelle de la zone d'étude des 20 km, la diversité des faciès bocagers est beaucoup plus importante, et certains secteurs restent bien conservés. On note également la présence de nombreux espaces boisés, qui donnent à la zone un intérêt biologique non négligeable. A cette échelle, se dessine également un réseau de mares et d'étangs augmentant encore l'intérêt du secteur.

L'avifaune rencontrée à l'échelle de l'AEE est donc en relation directe avec cette diversité de milieux, et les espèces les plus patrimoniales seront souvent liées aux milieux bocagers et forestiers ainsi qu'à l'avifaune spécifique des plaines agricoles, dont l'Outarde canepetière est l'emblème en Poitou-Charentes. Ce cortège, qui subit depuis plus d'un demi-siècle l'un des déclinés les plus importants enregistrés en Europe de l'Ouest, sera donc mis en avant dans la présente synthèse.

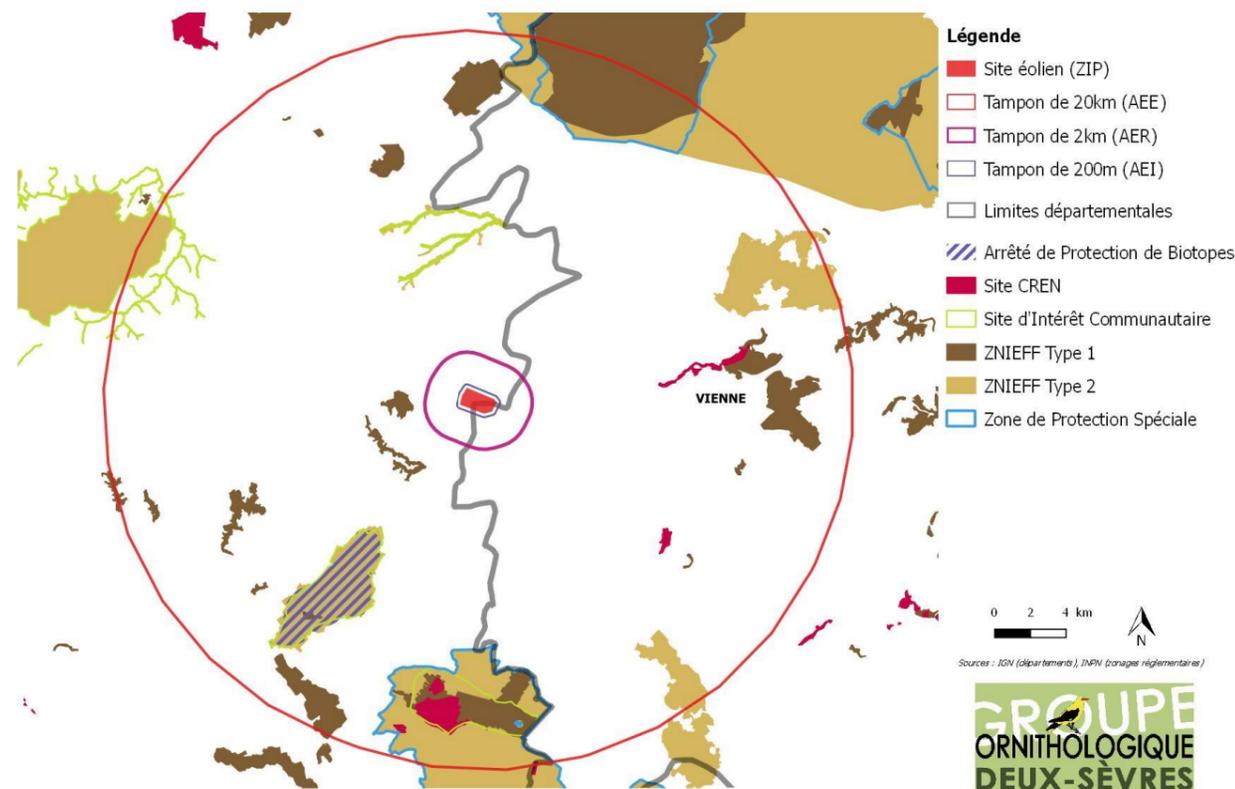
Relief autour du site d'étude



II. Rappels concernant les zonages limitrophes

Bien que cette partie ne constitue pas une analyse exhaustive des zonages réglementaires à prendre en compte dans le cadre d'une étude d'impact, nous avons souhaité rappeler rapidement les principaux sites Natura 2000 et les ZNIEFF qui se trouvent dans le rayon des 20 km autour du projet. Leur représentation cartographique est visible ci-dessous. Ces sites accueillent souvent une part non négligeable des observations effectuées, et seront donc par conséquent souvent cités dans la suite du document. De plus, ces sites sont souvent à l'origine des principales sensibilités vis-à-vis de l'éolien, il conviendra donc de les prendre en compte de manière détaillée.

Localisation des zonages réglementaires autour du site d'étude



Les principales zones Natura 2000 présentes à proximité sont les zones de Protection Spéciale (ZPS) de la Plaine de la Mothe-St-Héray – Lezay au sud, la Plaine d'Oiron-Thénezy et les Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois au nord. Ces zones ont été identifiées pour leur cortège remarquable d'espèces de plaines (Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard sp.) mais aussi pour ces espèces prairiales (Courlis cendré, Pie-grièches sp., etc.).

Outre le réseau Natura 2000, de très nombreuses ZNIEFF de type I et II sont localisées dans la zone d'étude et délimitent une diversité importante de milieux : prairies alluviales, boisements des feuillus, vallées préservées, étendues d'eau, pelouses et bocages. Ces milieux présentent de fortes capacités biologiques, et sont situés pour certains à proximité immédiate du site d'implantation. Au-delà de leur valeur patrimoniale intrinsèque, c'est surtout les échanges entre les différents sites qui devront être étudiés, car les oiseaux ont de fortes capacités de dispersion, et nos connaissances à ce sujet restent encore lacunaires.

Ainsi on recense les 29 sites suivants :

ZNIEFF type I	TINES DE CHOBERT	540003522
ZNIEFF type I	ETANG DE MAUPERTUIS	540003516

ZNIEFF type I	FORET DU FOUILLOUX	540003246
ZNIEFF type I	VALLEE DU PUIITS D'ENFER ET COTEAU DE NANTEUIL ET EXIREUIL	540003523
ZNIEFF type I	VALLON DE CATHELOGNE	540003524
ZNIEFF type I	FORET D'AUTUN	540006868
ZNIEFF type I	FORET DE L'EPINE	540003383
ZNIEFF type I	BOIS DU PARC	540003386
ZNIEFF type I	COTEAU DE LA TOUCHE	540003280
ZNIEFF type I	VALLON DE MONTBRUNE	540003237
ZNIEFF type I	VALLEE DE LA BOIVRE	540003369
ZNIEFF type I	PRAIRIE MOTAISE	540120132
ZNIEFF type I	PLAINE DE VOUZAILLES	540120066
ZNIEFF type I	COTEAU DU PUYROULEAU	540007600
ZNIEFF type I	LA TOUCHE POUPARD	540014417
ZNIEFF type I	BOIS DE L'ABBESSE	540120049
ZNIEFF type I	FORET DU ROUX	540014433
ZNIEFF type I	CAMP MILITAIRE D'AVON	540014439
ZNIEFF type I	VALLEE DE LA VONNE	540006862
ZNIEFF type I	ETANG DE COIGNE	540015615
ZNIEFF type I	COTE BELET ET CHAUMES DE GANDOME	540015617
ZNIEFF type II	VALLEE DU MAGOT	540120130
ZNIEFF type II	PLAINE D'OIRON A THENEZAY	540015653
ZNIEFF type II	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	540120117
ZNIEFF type II	VALLEE DU THOUET	540120127
ZNIEFF type II	VALLEE DU MAGNEROLLES	540120131
ZNIEFF type II	FORET DE SAINT-SAUVANT	540003248
ZNIEFF type II	FORET DE VOUILLE SAINT-HILAIRE	540003389
ZNIEFF type II	PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY LEZAY	540014408

De plus, la ZIP se situe dans le périmètre du projet de Parc Naturel Régional (PNR) de Gâtine. Ce PNR a pour but de concilier le développement économique et la protection de l'environnement dans une démarche de développement durable. La conservation de la biodiversité et des paysages bocagers remarquables sont deux axes majeurs de création de ce PNR. Un schéma de développement éolien devra ainsi être réalisé par le porteur du projet de PNR et validé par le CNPN. Tout développement éolien dans le périmètre du projet de PNR semble donc prématuré.

III. Synthèse ornithologique

A. Analyse globale des données recueillies

Parmi les 204 espèces d'oiseaux recensées sur le périmètre de cette synthèse :

- 42 espèces sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », Directive 2009/147/CE ;
- 155 espèces sont protégées (protection intégrale) ;
- 40 espèces sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine : 2 sont « en danger critique », 9 sont « en danger » et 29 sont « vulnérables ». Par ailleurs, 28 espèces supplémentaires sont « quasi-menacées » sur cette liste.
- 59 espèces sont inscrites sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs : 12 sont « en danger critique », 16 sont « en danger » et 34 sont « vulnérables ». Par ailleurs, 32 espèces supplémentaires sont « quasi-menacées » sur cette liste.
- 70 espèces sont des espèces nicheuses « déterminantes » en Poitou-Charentes.

On recense sur la zone d'inventaire avifaunistique près de 116 espèces nicheuses, et encore 7 autres qui sont jugées possibles, quoique la reproduction ne soit pas prouvée. Sur ce total de 123 espèces nicheuses :

- 21 sont inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » (Directive 2009/147/CE) : Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-Blanc, Élanion blanc, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Fauvette pitchou, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Œdicnème criard, Outarde canepetière, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur et Sterne pierregarin.
- 17 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France :
 - o 3 sont « en danger » : Bruant ortolan, Fauvette pitchou et Outarde canepetière.
 - o 16 sont « vulnérable » : Bouvreuil pivoine, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Courlis cendré, Élanion blanc, Fuligule milouin, Hibou des marais, Linotte mélodieuse, Martin-pêcheur d'Europe, Pic épeichette, Pie-grièche à tête rousse, Pipit farlouse, Serin cini, Tourterelle des bois et Verdier d'Europe.
 - o On note par ailleurs 18 espèces « quasi-menacée » sur cette liste : Alouette des champs, Bouscarle de Cetti, Busard cendré, Busard des roseaux, Faucon crécerelle, Fauvette des jardins, Gobemouche gris, Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Locustelle tachetée, Martinet noir, Pie-grièche écorcheur, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Râle d'eau, Roitelet huppé, Tarier pâtre, Traquet motteux.

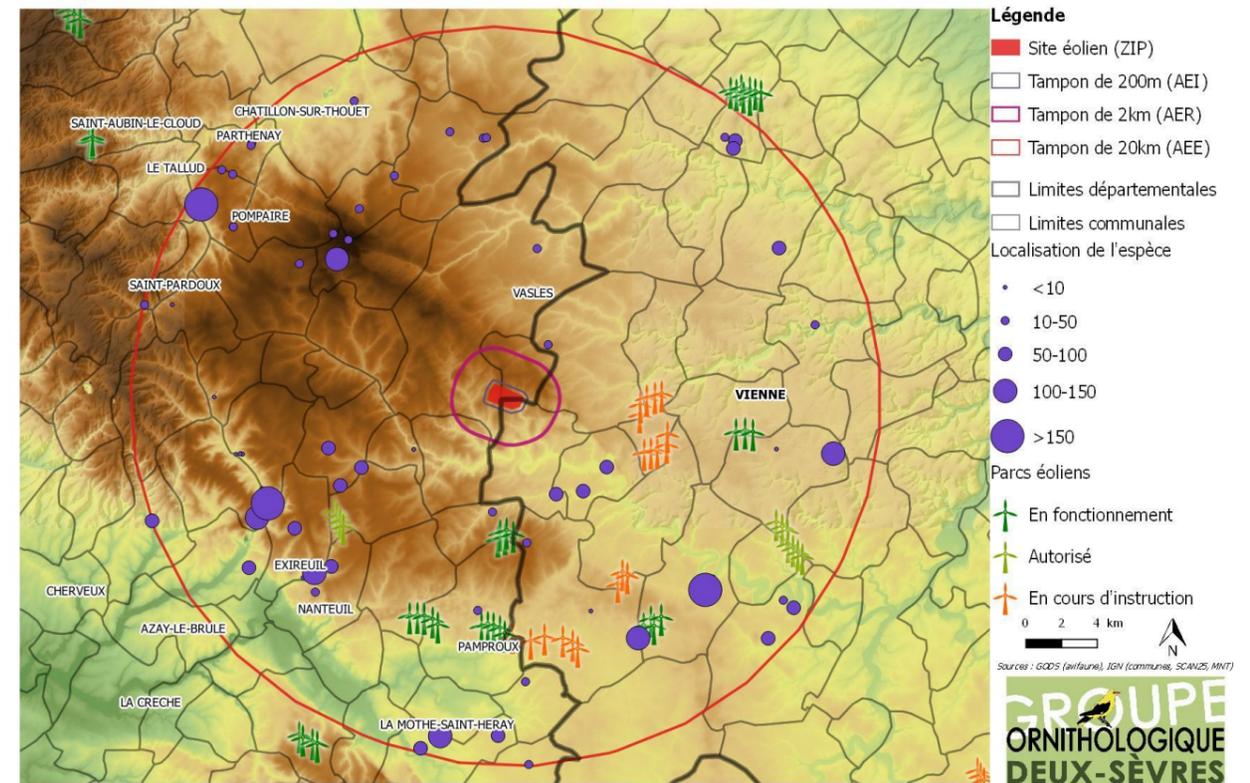
La liste complète de ces espèces ainsi que leurs statuts aux différentes échelles étudiées est visible en annexe de la présente synthèse.

B. Espèces recensées

1. Anatidés

En période internuptiale des vols d'**Oie cendrée** sont relativement abondants dans cette zone, comme le montre la carte suivante. Notons toutefois que la répartition des observations est très sujette à la localisation des observateurs.

Localisation de l'espèce depuis janvier 2010 autour du site éolien
Oie cendrée



De nombreuses espèces de canards de surfaces sont connues dans la zone d'étude des 20 km. Toutefois, ce groupe n'est pas celui qui concentre les enjeux les plus importants dans ce secteur du département, où les pièces d'eau sont certes nombreuses, mais d'importance limitée. Les données concernent essentiellement le lac de la Touche-Poupart et les étangs de La Peyratte, ainsi que l'étang des Châteliers, sur la commune de Chantecorps. Les espèces les plus fréquentes sur ces sites sont, en dehors du **Canard colvert**, omniprésent, la **Sarcelle d'hiver**, la **Sarcelle d'été** et le **Canard souchet**.